

Informer la Société Civile des Incidents survenant dans les INSTALLATIONS SEVESO

L'INDICE DE COMMUNICATION A CHAUD

22 Février 2007

Une Meilleure Information du Public

- Loi 30 juillet 2003 - **instauration des CLIC** tenus informés des incidents et accidents
- L'usage de procédés dangereux s'accompagne inéluctablement de la possibilité d'incidents et d'accidents, même si la probabilité d'accident majeur est abaissée aux limites permises par les techniques et organisations humaines
- Première mission des acteurs de la prévention : **réduire fréquence et gravité des accidents** avec des mesures techniques et organisationnelles appropriées
- Deuxième mission : **développer un dialogue approfondi** avec la société civile sur la prévention des risques.

Informer « à chaud » en cas d'incident dans des établissements Seveso seuils haut ou bas

- **Qui communique ?** : l'exploitant sur incident, l'administration communiquant sur un nombre plus limité de cas
- **Quels incidents ?** : les incidents notables ou perçus de l'extérieur exemples : épisode d'odeur, « torchage » inhabituel, départ de feu...
- **Quelle information ?** : déroulement de l'incident, circonstances, niveau de l'indice matières dangereuses relâchées (X/6), conséquences immédiates, premières mesures prises...
- **Qui est informé ?** : salariés, riverains, élus locaux, collectivités territoriales, associations , presse locale ...


Démarche fondée sur le volontariat sans dimension réglementaire, mais qui ne modifie pas l'obligation d'information de l'administration prévue par les textes

Pourquoi informer dès un simple incident ?

- Ne pas attendre l'accident
- Public plus réceptif (moins de charge émotionnelle)
- L'absence d'information peut susciter l'inquiétude du voisinage
- Si l'exploitant ne communique pas, d'autres le feront
- Plus les accidents deviendront rares... plus ce sera nécessaire

**Informer la société civile des réalités
et des difficultés de la prévention des risques**

Pourquoi utiliser l'Indice «Matières Dangereuses Relâchées» en cas d'incident et aussi d'accident?

-  est le premier des 4 indices de l'échelle officielle européenne
- Il intègre dans un échelonnement de 1 à 6 des **données difficilement appréhendées par les non initiés** : quantités relâchées / caractéristiques dangereuses des matières
- Il apporte un éclairage simplifié et référencé sur le **terme source de l'incident ou de l'accident**
- Il doit permettre d'éviter certaines exagérations

Après recueil des données et analyse de l'incident ou de l'accident, les 3 autres indices de l'échelle UE (conséquences humaines et sociales, conséquences environnementales, conséquences économiques) pourront être utilisés pour caractériser les conséquences éventuelles.

Culture mieux partagée des risques industriels

Les 18 Paramètres de l'Échelle UE

- Quantité substance Seveso relâchée / seuil Seveso haut (Q1)
- Quantité équivalent de TNT (en cas d'explosion) (Q2)
- Nombre de morts (H3)
- Nombre de blessés graves (H4)
- Nombre de blessés légers (H5)
- Nombre de tiers sans abris ou dans l'incapacité de travailler (H6)
- Nombre de riverains évacués ou confinés (H7)
- Nombre de personnes privées d'utilités (H8)
- Nombre de personnes devant faire l'objet d'une surveillance médicale prolongée (H9)

- Quantité d'animaux sauvages tués, blessés ou impropres à la consommation (Env10)
- Proportion d'espèces rares ou protégées éliminées (Env11)
- Volume d'eau polluée (Env12)
- Surface sol ou nappe d'eau souterraine nécessitant un nettoyage (Env13)
- Longueur berge nécessitant un nettoyage (Env14)
- Dommages matériels dans l'établissement (€ 15)
- Pertes production de l'établissement (€ 16)
- Dommages aux propriétés ou pertes de production hors l'établissement (€ 17)
- Coût des mesures de nettoyage, décontamination ou réhabilitation de l'environnement (€ 18)

Quantité matières dangereuses

Conséquences humaines et sociales

Conséquences environnementales

Conséquences économiques

Échelle Européenne : les 4 Indices

Exemple:

N°5611 – 01/06/1974 – ROYAUME UNI -
FLIXBOROUGH

Matières dangereuses relâchées							
Conséquences humaines et sociales							
Conséquences environnementales							
Conséquences économiques							

50 t de cyclohexane relâchées 50 t / 200 t = 25% entre 10 et 100% → Q1 = 4
Explosion équivalente à 45 t de TNT 45t entre 5 et 50 t → Q2 = 4

28 employés tués 28 morts entre 20 et 49 → H3 = 5
53 blessés graves à l'extérieur 53 blessés supérieur à 50 → H4 = 6

Pas de données conséquences environnementales → -

Dommmages extérieurs supérieurs à 10M€ → €17 = 6

L'Indice « Matières Dangereuses Relâchées »

Composé des paramètres :

- Q1 : **quantité de matières Seveso relâchées / seuil haut Seveso**
- Q2 : **équivalent TNT en cas d'explosion**

échelonnement :

niveau	1	2	3	4	5	6
Q1	<0,1%	0,1% à 1%	1% à 10%	10% à 100%	1 à 10 seuils	> 10 seuils
Q2	<0,1t	0,1 à 1 t	1 à 5 t	5 à 50 t	50 à 500 t	> 500 t

le niveau de l'indice « matières dangereuses relâchées » correspond au niveau le plus élevé atteint par l'un des 2 paramètres Q1 ou Q2

Relâchement de Matières Dangereuses

Exemple : fuite de chlore estimée entre 25 et 250 Kg

Seuil haut Seveso du chlore = 25 tonnes

niveau	1	2	3	4	5	6
Q1	<0,1%	0,1% à 1%	1% à 10%	10% à 100%	1 à 10 seuils	> 10 seuils
Chlore	< 25kg	25 à 250Kg	0,25 à 2,5t	2,5 à 25t	25 à 250t	> 250t

le niveau de l'indice « matières dangereuses relâchées » est de 2 sur 6

Relâchement de Matières Dangereuses

Exemple : explosion dont l'équivalent TNT est estimé à moins de 100 Kg

niveau	1	2	3	4	5	6
Q2	<0,1t	0,1 à 1 t	1 à 5 t	5 à 50 t	50 à 500 t	> 500 t

le niveau de l'indice « matières dangereuses relâchées » est de 1 sur 6

Objectif de la Communication

En dehors des périodes de crise, **mettre des informations** négatives (incidents) et positives (mesures correctives retenues) **à la disposition de la société civile**, lui permettant de se forger une opinion sur les réalités et difficultés de la prévention des risques pour qu'elle puisse **participer à la gestion des risques** auxquels elle est exposée.

Culture mieux partagée des risques industriels

Les Premiers Partenaires de la Démarche



L'Union des Industries Chimiques



L'union Française des Industries Pétrolières



Le Groupe d'Étude de Sécurité des Industries Pétrolières et chimiques

Merci de votre attention